

Séance extraordinaire (Budget) du 13 décembre 2023



2023-12
357

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-
SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 décembre 2023 à 19h12.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Est absent à cette séance:

Siège #1 - M. Pierre Grondin

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 4 décembre 2023.

Après vérification du quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne

peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2024 de cette municipalité.

**2023-12
358**

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2013 et du plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Il est proposé par M. Carl Boilard d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-12
359**

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2024 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous le point # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2024 prévoyant;

- Des revenus de 4 507 065 \$
- Des dépenses de 3 783 601 \$
- Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 723 465 \$
- Les affectations financières suivantes
 - 637 965 \$ au remboursement de la dette à long terme
 - 13 000 \$ à un fonds réservé
 - 72 000 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2024

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2024-2025-2026

Adoptée unanimement

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2023-12
360**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Dave Roy, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20

Vanessa Roy, mairesse

Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe